

Certificat en enquête et renseignement

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités


NUMÉRO 1-066-5-2


CYCLE 1^{er} cycle

TITRE Certificat en enquête et
OFFICIEL renseignement

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits


 Admission à l'automne et à l'hiver

 Capacité d'accueil non limitée

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

 Offert au campus de Laval

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Guillaume Louis 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
gsm-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Enquête et renseignement
514 343 6090 ou 1 800 363 8876
enq-tgde@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

Au cours des deux dernières décennies, les activités d'enquête et de renseignement ont décuplé et se sont transformées.

La diversification des activités d'enquête a toutefois entraîné d'inquiétantes dérives : rapports d'enquête d'une longueur invraisemblable, abus de surveillance électronique, retards de justice et procès qui avortent.

Détenez-vous des pouvoirs d'enquête, d'inspection et de vérification ? Occupez-vous un emploi qui se rattache à ces processus ? Souhaitez-vous ajouter un complément à votre formation ? Voulez-vous réorienter votre carrière ?

Le certificat en enquête et renseignement vous permettra d'acquérir les connaissances et les compétences propres aux diverses activités d'enquête, de vérification, d'inspection et de renseignement dans le respect du cadre législatif et réglementaire civil, administratif, pénal et criminel.

Au terme du programme, vous serez aptes à mener une enquête, du mandat initial à la présentation du rapport professionnel, en passant par les stratégies, les outils et les méthodes ayant fait leurs preuves*.

Le certificat en enquête et renseignement est la seule formation en sécurité privée, délivrée par l'Université de Montréal, reconnue par la ministre et dont la complétion donne droit à la délivrance d'un permis d'agent d'investigation par le Bureau de la sécurité privée (sous réserve du respect de tous les autres critères d'émission de permis d'agent prévus la loi sur la sécurité privée et ses règlements).

Ce programme a été conçu en partenariat avec l'École de criminologie, la Faculté de droit, Polytechnique Montréal et l'Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec.

Les étudiants seront tenus de participer à des travaux d'équipe et à des exposés oraux afin d'atteindre les objectifs de ce programme, puisque les compétences en matière d'activité d'enquête comportent une forte dimension relationnelle.

* Au Québec, l'enquête est considérée comme une activité de sécurité privée en vertu de la Loi sur la sécurité privée (LSP). À cet égard, toute personne souhaitant exercer une activité d'enquête est assujettie à la LSP et doit satisfaire les conditions édictées par la Loi afin d'être titulaire d'un permis d'agent régulier dans cette catégorie. Réf. : Loi sur la sécurité privée (RLRQ c. S-3.5).

Objectifs

Ce programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances et de développer les compétences propres aux diverses activités d'enquête, de vérification, d'inspection et de renseignement tant dans le domaine privé que public, dans le respect du cadre législatif et réglementaire.

Au terme de ce programme, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- connaître le cadre législatif et réglementaire applicable au processus d'enquête;
- colliger des renseignements afin de proposer des stratégies et des activités d'enquête appropriées;
- recourir à des processus reconnus et des méthodes rigoureuses propres aux activités de collecte, de conservation et de présentation de la preuve et du renseignement;
- analyser de l'information provenant de diverses sources, en formulant des hypothèses et en vérifiant les faits pour faire progresser les activités d'enquête;
- appliquer une stratégie de résolution de problème dans le cadre de diverses activités d'enquête;
- préparer et présenter des rapports d'enquête selon les règles de l'art;
- développer une pratique réflexive et éthique dans le cadre de ses activités professionnelles.

Forces

- Ce programme unique est basé sur les activités d'enquête et de renseignement et porte à la fois sur les processus d'enquête criminelle, pénale, administrative et civile.
- Les professeurs et les chargés de cours proviennent du milieu professionnel et de plusieurs facultés de l'Université de Montréal. Ensemble, ils détiennent une expertise propre à ce domaine interdisciplinaire.
- L'approche pédagogique du programme privilégie la mise en pratique des connaissances.
- La formation est reconnue par l'Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec.

Perspectives d'avenir

Les possibilités d'emplois sont nombreuses et les besoins de main-d'œuvre sont très diversifiés. Selon les données de Statistique Canada et d'Emploi-Québec, les perspectives d'embauche pour ce domaine d'activité sont favorables.

Un diplômé de ce certificat détenant un DEC technique ou effectuant un baccalauréat par cumul est susceptible d'obtenir un emploi dans différents types d'environnement :

- l'administration municipale, provinciale et fédérale de la sécurité publique (par exemple : Bureau de l'inspecteur général de Montréal, Agence des services frontaliers du Canada, Ministère de la Sécurité publique du Québec, etc.) ;
- l'administration municipale, provinciale et fédérale détenant des pouvoirs de contrôle (Régie de l'assurance maladie du Québec, Revenu Québec, Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation, Ville de Montréal, etc.) ;
- les services internes et les services de sécurité interne des organisations privées ou publiques du Québec (aéroports, banques, compagnies d'assurance, bureaux d'avocats, entreprises de télécommunication, grands détaillants, etc.) ;
- les entreprises offrant une activité de sécurité privée (agences de sécurité, bureaux d'enquêteurs privés, agences de crédits, etc.) ;
- les associations, les ordres, les corporations ou les organismes qui sont responsables de l'application d'une norme, d'une réglementation ou d'une loi.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AGENT(E) D'APPLICATION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET AUTRES**
- **AGENT(E) D'ASSURANCE-EMPLOI**
- **AGENT(E) D'ASSURANCE-EMPLOI, D'IMMIGRATION, DE SERVICES FRONTALIERS ET DU REVENU**
- **AGENT(E) D'ATTRIBUTION DE LA SÉCURITÉ DU REVENU**
- **AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- **AGENT(E) DE RENSEIGNEMENTS**
- **AGENT(E) DE SÉCURITÉ ET PERSONNEL ASSIMILÉ DES SERVICES DE SÉCURITÉ**
- **AGENT(E) DE SOUTIEN AUX ENQUÊTES**
- **CHARGÉ(E) D'ENQUÊTE ET D'ANALYSE**
- **COMMIS À LA COMPTABILITÉ ET PERSONNEL ASSIMILÉ**
- **ENQUÊTEUR(-TRICE) (MILIEU BANCAIRE)**

- EXPERT(E) EN SINISTRE ET RÉDACTEUR(-TRICE) SINISTRE
- INSPECTEUR(-TRICE) DE L'IMMIGRATION
- INSPECTEUR(-TRICE) MUNICIPAL
- REPRÉSENTANT(E) DES VENTES FINANCIÈRES
- TECHNICIEN(NE) JURIDIQUE ET PERSONNEL ASSIMILÉ

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de certificat en enquête et renseignement, le candidat doit :

Base DEC:

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au programme
- ou
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder une expérience pertinente de travail d'au moins un an (attestations requises).

Base universitaire:

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) au moment de l'entrée au programme de certificat en enquête et renseignement. Ces 30 crédits doivent en outre avoir été acquis dans le cadre d'un même programme d'études universitaires.

- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat, jumelée à une expérience pertinente de travail rémunéré d'au moins une année, attestations requises.
- Il est à noter que les employeurs de ce domaine considèrent la vérification des antécédents judiciaires comme une exigence contractuelle lors de l'embauche de personnel pour des postes en inspection, vérification, enquête et renseignement. De plus, selon la Loi sur la sécurité privée l'obtention d'un permis en investigation est nécessaire pour conduire des enquêtes.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
 - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
 - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
 - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} août 2022
- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} juin 2023

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 18 novembre 2022

Structure du programme (1-066-5-2)

Version 00 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 2510G	Droit des enquêtes civiles	3.0S	SIP 2505G	Stratégies d'enquête	3.0S
DRT 2520G	Droit des enquêtes administratives et pénales	3.0S	SIP 3090G	Le renseignement	3.0S
SIP 1500G	Théorie de l'enquête	3.0S	SIP 3500G	Activité d'intégration en enquête	3.0J S
SIP 2500G	Entrevues d'enquête, perquisitions et saisies	3.0S			

Bloc 70B Problématiques et pratiques reliées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRI 1200G	La méthodologie en criminologie	3.0J S	GIN 1111	Introduction à la cybercriminalité (CY101)	3.0
CRI 1600G	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0J S	GIN 1120	Moteurs de recherche (CY120)	3.0
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0J	GSP 1100	Communication appliquée en sécurité intérieure	3.0S
DRT 2231G	Droit judiciaire privé 1	3.0J	GSP 2600Z	Analyse criminologique : enquête criminelle	3.0J S
DRT 2232G	Droit judiciaire privé 2	3.0S	GSP 3020	Éthique appliquée en sécurité intérieure	3.0J
DRT 2505G	Droit pénal 2	3.0S	SIP 3040G	Régulation de la criminalité économique	3.0S
GIN 1110	Introduction à la preuve numérique (CF110)	3.0	SIP 3050	Criminalistique	3.0J

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0S	GSP 1160	Gestion de projet en sécurité intérieure	3.0
CRI 3213G	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0S	REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0J	REI 1240G	Gestion des RH	3.0S
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0J S	SIP 2080	La sécurité privée	3.0J

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours SIP1500G Théorie de l'enquête doit être suivi en début de programme

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en enquête et renseignement. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.